

GUIDE DE BASE SUR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

AVANT-PROPOS

Le présent guide sur le Conseil de sécurité (CS) des Nations Unies a pour objet d'aider les agents du MAECI qui travailleront sur des dossiers dont sera saisi le Conseil au cours du mandat de deux ans confié au Canada. Il s'inspire de l'ouvrage intitulé *The Procedure of the UN Security Council* de Sydney Bailey et Sam Daws (Oxford, 1998) et d'un document officiel intitulé « Règlement intérieur provisoire du Conseil de Sécurité » (S/96/Rev. 7, 1982).

I GÉNÉRALITÉS

Rôle et mandat

Le Conseil de sécurité, aux termes de la Charte des Nations Unies, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour s'acquitter de cette responsabilité, il dispose de certains pouvoirs et instruments, allant de la persuasion à la coercition, dont le principal est le pouvoir d'autoriser le recours à la force pour faire appliquer ses décisions. Les résolutions du CS, contrairement à celles de l'Assemblée générale des Nations Unies, ont force obligatoire pour tous les États membres de l'ONU, en vertu du droit international.

Composition

Le Conseil de sécurité est constitué de 15 membres : cinq membres permanents (les P-5) et dix membres non permanents élus. Les membres permanents sont la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie. Ces États exercent un contrôle serré sur la procédure et la prise de décisions au Conseil, du fait de leur service ininterrompu, de leur tendance à se consulter entre eux, de leur droit de veto et de l'influence politique qu'ils exercent dans le monde entier.

Les membres non permanents sont élus pour un mandat de deux ans d'après un système de rotation régionale. Cinq sièges sont attribués aux États de l'Afrique et de l'Asie; deux aux États de l'Amérique latine et des Caraïbes; un à l'Europe de l'Est et deux au groupe des États d'Europe occidentale et autres États (WEOG), dont fait partie le Canada. Chaque année, cinq sièges non permanents font l'objet d'élections. Le Canada a accédé au Conseil le 1^{er} janvier 1999, avec l'Argentine, la Malaisie, la Namibie et les Pays-Bas. Bahreïn, le Brésil, le Gabon, la Gambie et la Slovénie ont déjà siégé un an au CS et leur mandat s'achève le 31 décembre 1999.

La présidence du Conseil de sécurité

La présidence du CS change tous les mois, selon l'ordre alphabétique anglais. C'est